

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 7 juillet 2022</b> Par suite d'une convocation en date du 30 juin 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13  <b>Délibération n° 30_2022</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Alexandre BAUDET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Rémi BESSERER), Gaëlle MESSINA, André MORARD (a donné pouvoir à Marie-José GIUSTI), Béatrice TISSOT  Secrétaire de séance : Rémi BESSERER</p>

**Objet : LOCATION DU LOCAL PROFESSIONNEL AU BAR A THYM**

Le départ de Madame VINCENT Sylvie, locataire du local commercial situé au rez-de-chaussée de la Résidence « Le Bar à Thym », 1626 route de Frangy à Minzier, est prévu le 28 août 2022. Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des locaux communaux, propose au Conseil Municipal, après étude des dossiers par la commission, d'attribuer le local commercial nommé ci-dessus à Madame MADONNA Angélique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour un loyer mensuel de 390 €, des charges mensuelles de 17 € et le versement d'une caution de 390 €.

Madame DEROBERT demande au conseil de délibérer.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal approuve cette proposition et prend acte de la location du local commercial situé au rez-de-chaussée de la Résidence « Le Bar à Thym », 1626 Route de Frangy à Minzier, au profit de MADONNA Angélique à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 pour un loyer mensuel de 390 €, des charges mensuelles de 17 € et le versement d'une caution de 390 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : 11/07/22 Et de la publication le : 11/07/2022</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.  Le Maire,  Jérémie COURLET</p>
---	--

